

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7308010701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7308010701>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 novembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **32 - GERS**

LEXCO
SOCIÉTÉ
D'AVOCATS

81 RUE HOCHÉ
33200 BORDEAUX

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Suivant acte sous signature privée en date du 27/07/2022, la société LA PATELIERE (RCS AUCH : 351 991 435) et la société LA PATELIERE PRODUCTION (RCS AUCH : 917 804 494) ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au plan juridique au régime des scissions des articles L.236-16 à L.236-22 du Code de Commerce, et bénéficiant au plan fiscal du régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts. Aux termes de ce traité, la société LA PATELIERE a fait apport à la société LA PATELIERE PRODUCTION de sa branche complète et autonome d'activité « de fabrication de produits alimentaires et notamment de produits d'aide à la pâtisserie, ainsi que la gestion de la logistique concernant les produits ainsi fabriqués », exploitée sis route de Nerac, 32100 CONDOM, évaluée à 11.527.989 €, moyennant la prise en charge par la société LA PATELIERE PRODUCTION, sans solidarité avec la société LA PATELIERE, du passif correspondant, évalué à 9.201.301 €. L'actif net apporté s'élève donc à 2.326.688 €. En rémunération de cet apport partiel d'actifs, la société LA PATELIERE PRODUCTION a augmenté son capital de 2.326.688 € pour le porter à 2.326.689 € par l'émission de 2.326.688 actions nouvelles de 1 € de nominal chacune,

entièrement libérées, de même catégorie, portant jouissance à compter de la réalisation juridique de l'opération, soit le 01/10/2022, et attribuées en totalité à la société LA PATELIERE.

L'apport partiel d'actifs prendra effet, fiscalement et comptablement, rétroactivement au 01/01/2022. Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Des termes du PV des décisions de l'Associée Unique de la société LA PATELIERE en date du 01/10/2022 et du PV des décisions de l'Associée Unique de la société LA PATELIERE PRODUCTION en date du 01/10/2022, il résulte que : le projet d'apport partiel d'actifs a été approuvé, que l'opération d'apport partiel d'actifs et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 01/10/2022, et que la société LA PATELIERE PRODUCTION a la jouissance des biens apportés sur le plan comptable et fiscal depuis le 01/01/2022.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts de la société LA PATELIERE PRODUCTION ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le président.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

